

 <p>AGGLO Étaminois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 23 juin 2025</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET</i></p>	<p>CA-DEL-2025- 058</p>
---	---	------------------------------------

Tarifs des services publics intercommunaux

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (51).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Séverine RAMÉ (13).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU (par procuration à Yvon BOUKAYA), Geneviève MENNELET (par procuration à Yvon CHANDELLIER), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Gilbert DALLERAC (par procuration à Isabelle PYBOT), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Guy CROSNIER (par procuration à Jean PERTHUIS), Jean-Pierre DUBOIS (par procuration à Guy DESMURS), Angéline DARDENNE (par procuration à Dominique LEROUX), Grégory COURTAS (par procuration à Eric MEYER), Annie LEPAGE (par procuration à Christelle DELOISON) (11).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2014-093 du 17 septembre 2014 relative à l'uniformisation des tarifs piscines,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2018-77 du 3 juillet 2018 relative aux tarifs des manifestations culturelles,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2023-107 du 25 septembre 2023 relative à la création et tarification de l'activité aquacycling au sein de la piscine Charles-Hauray,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2021-082 du 28 juin 2021 relative à la réciprocité tarifaire entre la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, la Communauté de Communes entre Juine et Renarde et la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix pour l'accès à leurs services à la population,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2022-151 du 15 décembre 2022 relative aux tarifs des services publics intercommunaux,

CONSIDÉRANT la stratégie communautaire en matière de tarification des services,

CONSIDÉRANT l'évolution des indices de prix de référence pour les tarifs des différents services,

CONSIDÉRANT le montant du RSA comme référence pour le calcul du taux d'effort,

CONSIDÉRANT la nécessité de réévaluer les tarifs des services afin de prendre en compte l'évolution des coûts des services et de maintenir l'équité de traitement à un même niveau de ressources,

CONSIDÉRANT la volonté de regrouper les tarifs des services au sein d'une même délibération afin d'assurer une plus grande lisibilité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 58 VOIX POUR (Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Denis YANNOU (par procuration à Yvon BOUKAYA), Geneviève MENNELET (par procuration à Yvon CHANDELLIER), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Gilbert DALLERAC (par procuration à Isabelle PYBOT), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Guy CROSNIER (par procuration à Jean PERTHUIS), Jean-Pierre DUBOIS (par procuration à Guy DESMURS), Angéline DARDENNE (par procuration à Dominique LEROUX), Grégory COURTAS (par procuration à Eric MEYER), Annie LEPAGE (par procuration à Christelle DELOISON) (58)), **3 ABSTENTIONS** (Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Mathieu HILLAIRE),

APPROUVE l'actualisation des tarifs des services pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

ENFANCE

Composition familiale	ACCUEIL PERISCOLAIRE		
	Matin	Soir (3h30 Angerville)	Soir (hors Angerville)
	Tarif par accueil	Tarif par accueil	Tarif par accueil
	2025/2026	2025/2026	2025/2026
0 ou 1 enfant	0,1144%	0,1804%	0,1285%
2 enfants	0,1013%	0,1597%	0,1138%
3 enfants	0,0895%	0,1413%	0,1007%
4 enfants	0,0793%	0,1250%	0,0891%
5 enfants	0,0702%	0,1107%	0,0789%
6 enfants	0,0621%	0,0980%	0,0698%
7 enfants	0,0550%	0,0867%	0,0617%
8 enfants	0,0486%	0,0767%	0,0547%
9 enfants	0,0431%	0,0679%	0,0483%
10 enfants et +	0,0381%	0,0601%	0,0428%
Plancher	0,97 €	1,53 €	1,09 €
Plafond	7,76 €	12,24 €	8,72 €
Hors CAESE	8,54 €	13,46 €	9,59 €

Composition familiale	ACCUEIL PERISCOLAIRE APRES L'ETUDE	
	Angerville	Hors Angerville
	Tarif par accueil	Tarif par accueil
	2025/2026	2025/2026
0 ou 1 enfant	0,0896%	0,0519%
2 enfants	0,0794%	0,0460%
3 enfants	0,0702%	0,0406%
4 enfants	0,0621%	0,0359%
5 enfants	0,0550%	0,0319%
6 enfants	0,0486%	0,0282%
7 enfants	0,0431%	0,0249%
8 enfants	0,0381%	0,0221%
9 enfants	0,0337%	0,0195%
10 enfants et +	0,0298%	0,0173%
Plancher	0,76 €	0,44 €
Plafond	6,08 €	3,52 €
Hors CAESE	6,69 €	3,87 €

Composition familiale	ETUDES DIRIGEES	
	Forfait 2 jours	Forfait 4 jours
	Tarif journalier 2025/2026	Tarif journalier 2025/2026
0 ou 1 enfant	0,4033%	0,8066%
2 enfants	0,3569%	0,7138%
3 enfants	0,3158%	0,6318%
4 enfants	0,2796%	0,5591%
5 enfants	0,2474%	0,4948%
6 enfants	0,2189%	0,4380%
7 enfants	0,1937%	0,3876%
8 enfants	0,1715%	0,3430%
9 enfants	0,1517%	0,3036%
10 enfants et +	0,1343%	0,2686%
Plancher	3,42 €	6,84 €
Plafond	27,36 €	54,72 €
Hors CAESE	30,10 €	60,19 €

Composition familiale	TRANSPORT MEREVILLOIS	
	Forfait jour 2025/2026	Forfait annuel 2025/2026
0 ou 1 enfant	0,0340%	1,5039%
2 enfants	0,0300%	1,3309%
3 enfants	0,0265%	1,1780%
4 enfants	0,0235%	1,0425%
5 enfants	0,0208%	0,9227%
6 enfants	0,0183%	0,8165%
7 enfants	0,0163%	0,7225%
8 enfants	0,0144%	0,6394%
9 enfants	0,0128%	0,5659%
10 enfants et +	0,0113%	0,5008%
Plancher	0,31 €	13,71 €
Plafond	2,48 €	109,68 €
Hors CAESE	2,73 €	120,65 €

Transport des enfants fréquentant l'Accueil de loisirs sans hébergement de Valnay : ce transport concernant uniquement la commune d'Etampes est un service gratuit, assuré les mercredis et vacances scolaires.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH			
	Demi-journée sans repas pour les enfants reconnus MDPH	Journée 12h00 sans repas	Journée 13h30 (Angerville) sans repas
Composition familiale	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier
	2025/2026	2025/2026	2025/2026
0 ou 1 enfant	0,1474%	0,2960%	0,3219%
2 enfants	0,1305%	0,2619%	0,2849%
3 enfants	0,1154%	0,2318%	0,2522%
4 enfants	0,1022%	0,2052%	0,2232%
5 enfants	0,0904%	0,1816%	0,1975%
6 enfants	0,0801%	0,1607%	0,1748%
7 enfants	0,0708%	0,1422%	0,1547%
8 enfants	0,0627%	0,1259%	0,1369%
9 enfants	0,0555%	0,1114%	0,1212%
10 enfants et +	0,0491%	0,0985%	0,1072%
Plancher	1,25 €	2,51 €	2,73 €
Plafond	10,00 €	20,08 €	21,84 €
Hors CAESE	11,00 €	22,09 €	24,02 €

Composition familiale	RESTAURATION ALSH	
	Repas	P.A.I.
	Tarif par repas	Tarif par repas
	2025/2026	2025/2026
0 ou 1 enfant	0,1474%	0,0271%
2 enfants	0,1305%	0,0240%
3 enfants	0,1154%	0,0212%
4 enfants	0,1022%	0,0188%
5 enfants	0,0904%	0,0166%
6 enfants	0,0801%	0,0147%
7 enfants	0,0708%	0,0130%
8 enfants	0,0627%	0,0115%
9 enfants	0,0555%	0,0102%
10 enfants et +	0,0491%	0,0090%
Plancher	1,25 €	0,23 €
Plafond	10,00 €	1,87 €
Hors CAESE	11,00 €	2,06 €

ACCUEIL DE LOISIRS EN NUITÉES			
Composition familiale	Nuitée sans repas	Repas en nuitées hors PAI	Repas en nuitées avec PAI
	Tarif à la nuitée	Tarif par repas	Tarif par repas
	2025/2026	2025/2026	2025/2026
0 ou 1 enfant	0,2960%	0,1474%	0,0271%
2 enfants	0,2619%	0,1305%	0,0240%
3 enfants	0,2318%	0,1154%	0,0212%
4 enfants	0,2052%	0,1022%	0,0188%
5 enfants	0,1816%	0,0904%	0,0166%
6 enfants	0,1607%	0,0801%	0,0147%
7 enfants	0,1422%	0,0708%	0,0130%
8 enfants	0,1259%	0,0627%	0,0115%
9 enfants	0,1114%	0,0555%	0,0102%
10 enfants et +	0,0985%	0,0491%	0,0090%
Plancher	2,51 €	1,25 €	0,23 €
Plafond	20,08 €	10,00 €	1,87 €
Hors CAESE	22,09 €	11,00 €	2,06 €

RESTAURATION ACCUEIL DE LOISIRS - VEILLEES		
	Repas	P.A.I.
Composition familiale	Tarif par repas	Tarif par repas
	2025/2026	2025/2026
0 ou 1 enfant	0,1474%	0,0271%
2 enfants	0,1305%	0,0240%
3 enfants	0,1154%	0,0212%
4 enfants	0,1022%	0,0188%
5 enfants	0,0904%	0,0166%
6 enfants	0,0801%	0,0147%
7 enfants	0,0708%	0,0130%
8 enfants	0,0627%	0,0115%
9 enfants	0,0555%	0,0102%
10 enfants et +	0,0491%	0,0090%
Plancher	1,25 €	0,23 €
Plafond	10,00 €	1,87 €
Hors CAESE	11,00 €	2,06 €

La participation aux activités est obligatoirement soumise à réservation via le portail famille pour chaque enfant et chaque activité au plus tard 48 heures (ou date limite d'inscription pour les vacances scolaires) à l'exception du mercredi (réservation possible avant vendredi minuit).

Les activités sont facturées en fonction des réservations effectuées par les familles que l'enfant soit présent ou non selon les modalités suivantes :

- 1 réservation = 1 paiement
- 1 réservation mais l'enfant ne vient pas (Absence pour convenance ou non-justifiée) = Majoration de 50 % du tarif journalier réservé
- Enfant accueilli hors délai (Uniquement si la capacité d'accueil le permet) = Majoration de 50 % du tarif journalier excepté en cas de remise d'une attestation employeur justifiant d'un planning imposé.
- Enfant récupéré après la fermeture de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) = Au troisième retard = Majoration de cinq euros par quart d'heure de retard.

CULTURE

ECOLE DES ARTS PLASTIQUES		
	Enfant	Adulte
Composition familiale	Tarif trimestriel	Tarif trimestriel
	2025/2026	2025/2026
0 ou 1 enfant	1,2406%	1,4670%
2 enfants	1,0338%	1,2224%
3 enfants	0,8458%	1,0002%
4 enfants	0,7157%	0,8463%
5 enfants	0,6203%	0,7335%
6 enfants	0,5473%	0,6472%
7 enfants	0,4897%	0,5791%
8 enfants	0,4431%	0,5239%
9 enfants	0,4046%	0,4784%
10 enfants et +	0,3722%	0,4401%
Plancher	10,52 €	12,44 €
Plafond	84,16 €	99,52 €
Hors CAESE	92,58 €	109,47 €

CONSERVATOIRE				
	Formation musicale et Danse	Formation instrumentale	Pratiques collectives	Location
Composition familiale	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel
	2025/2026	2025/2026	2025/2026	2025/2026
0 ou 1 enfant	4,1674%	6,2487%	2,7771%	5,2782%
2 enfants	3,6791%	5,5216%	2,4584%	4,6753%
3 enfants	3,2590%	4,8967%	2,1853%	4,1293%
4 enfants	2,8956%	4,3287%	1,9349%	3,6629%
5 enfants	2,5549%	3,8288%	1,6958%	3,2420%
6 enfants	2,2597%	3,3970%	1,5024%	2,8666%
7 enfants	1,9985%	2,9994%	1,3316%	2,5367%
8 enfants	1,7714%	2,6586%	1,1837%	2,2524%
9 enfants	1,5670%	2,3518%	1,0471%	1,9907%
10 enfants et +	1,3853%	2,0905%	0,9333%	1,7518%
Plancher	35,34 €	52,99 €	23,55 €	44,76 €
Plafond	282,72 €	423,92 €	188,40 €	358,08 €
Hors CAESE	310,99 €	466,31 €	207,24 €	393,89 €

SPECTACLE		
Théâtre intercommunal d'Etampes		
Tarifs	Tarif plein	Tarif réduit (4)
A – « Tête d'affiche »	20,00 €	16,00€
B – « Normal »	15,00 €	11,00 €
C – « Découverte »	10,00 €	8,00 €
D – « Jeune public »	8,00 €	5,00 €
E – « Très jeune public »	5,00 €	3,00 €
F – « Atelier » (5)	1,00 €	0,00 €
G – « Gratuit » (6)	0,00 €	0,00 €
Partenariat culturel avec Lardy (7)	12,00 €	8,00 €
Billet famille (1)	30,00 €	
Tarif scolaire (2)	5,00 €	
Abonnement (3)	50,00 €	36,00 €

(1) Billet famille : donne droit à 2 places adultes et 2 places enfants pour un même spectacle, hors « Tête d'affiche ». Il est possible de prendre des places enfants supplémentaires pour un tarif de 5,00 €.

(2) Tarif scolaire : tarif par élève, gratuit pour les accompagnateurs (professeurs et parents).

(3) Abonnement : donne droit à 4 spectacles, dont 1 spectacle « Tête d'affiche » maximum.

(4) Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif) : moins de 20 ans, étudiants, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux, familles nombreuses, groupes (de 10 personnes et plus), personnes en situation de handicap et son accompagnateur, élèves et professeurs du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (pour les spectacles de musique uniquement), adhérents des associations de pratique artistique amateur sous réserve de la signature d'une convention de partenariat culturel avec la CAESE.

(5) Atelier : application du tarif plein lorsque l'atelier nécessite l'achat de matériel.

(6) Gratuit : concerne certains spectacles en raison de leurs caractéristiques techniques, programmatiques ou artistiques (spectacles en plein air, en bibliothèques ou dans d'autres lieux spécifiques, performances, spectacles entrant dans le cadre de festival en accès libre ou de manifestations spécifiques, spectacles amateurs...) ainsi que les conférences, les projections de films et les expositions au Centre Culturel de Méréville.

(7) Co programmation d'un spectacle se déroulant à Lardy, pour lequel la CAESE bénéficie d'un réservoir de places à vendre, au tarif en vigueur pour la programmation culturelle de Lardy.

Gratuité spectacle : des places gratuites peuvent être attribuées sur les spectacles payants aux accueils de loisirs et aux établissements d'accueil petite enfance de la CAESE, aux équipes artistiques des manifestations culturelles, aux professionnels et partenaires, aux accompagnateurs des publics scolaires, à certains publics spécifiques selon les projets menés avec eux (publics sociaux notamment dans le cadre du partenariat avec l'association Cultures du cœur, habitants ayant participé aux actions culturelles...) ou encore au tout public dans le but d'augmenter la fréquentation des manifestations culturelles et de développer les publics (par le biais de concours, offres promotionnelles du type « 1 place achetée - 1 place offerte »...).

Une tarification spécifique peut être mise en place sur certains événements organisés par des partenaires, qui en assurent eux-mêmes la billetterie (ex : Festival M'IMPROvise, Concerts de Poche...).

	CINETAMPES
Tarifs	2025/2026
Tarif plein	6,00 €
Tarif réduit (10)	5,00 €
Tarif enfant jusqu'à 11 ans	3,00 €
Tarif gratuit	0,00 €
Abonnement 10 films (11)	40,00 €
Tarif scolaire et groupe (12)	2,50 €
Tarif dispositif « collège au cinéma »	2,80 €
Tarif dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma »	3,00 €
Carte Cinessonne	5,00 €
Majoration séances 3D	2,00 €

(10) **Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif)** : moins de 20 ans, étudiants, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux, familles nombreuses, personnes en situation de handicap et son accompagnateur, Fête du Cinéma, Printemps du Cinéma, Rentrée du Cinéma, soirées à thèmes (ex : soirée Halloween, soirée polars...).

(11) **Abonnement** : sans durée de validité.

(12) **Tarif scolaire et groupe** : concerne les établissements scolaires, centres de loisirs, groupes sociaux et établissements hospitaliers. Tarif par élève, professeurs et parents accompagnateurs.

Gratuité Cinétampes : des places gratuites peuvent être attribuées sur les projections payantes aux professionnels et partenaires, aux accompagnateurs des publics scolaires, à certains publics spécifiques selon les projets menés avec eux (publics sociaux notamment dans le cadre du partenariat avec l'association Cultures du cœur...) ou encore au tout public dans le but d'augmenter la fréquentation des manifestations culturelles et de développer les publics (par le biais de concours, offres promotionnelles du type « 1 place achetée - 1 place offerte »...).

	MUSEE	
	2025/2026	
Tarifs	Tarif plein	Tarif réduit (11)
Entrée	2,00 €	1,00 €
Atelier (6)	1,00 €	0,00 €
Visite de groupe (+ de 10 personnes)	65,00 €	

(6) **Atelier** : application du tarif plein lorsque l'atelier nécessite l'achat de matériel.

(11) **Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif)** : étudiants, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux, familles nombreuses, personne en situation de handicap et son accompagnateur, aux élèves des établissements scolaires extérieurs à la CAESE.

Les cartes postales et affiches seront proposées au tarif unique de 2,00 €.

Gratuité musée (sur présentation d'un justificatif) : Des places gratuites peuvent être attribuées aux élèves des établissements scolaires de la CAESE, aux enfants des centres de loisirs et de la petite enfance de la CAESE, aux publics spécifiques selon les projets menés avec eux (notamment dans le cadre du partenariat avec l'association Cultures du cœur, les publics sociaux, public sénior via les CCAS, les EHPAD, les résidences pour personnes âgées), aux enfants de moins de 12 ans, aux membres des associations d'histoire locale de la CAESE, aux étudiants en histoire de l'art, archéologie, histoire et géologie paléontologie, aux professeurs et enseignants ayant inscrit leurs élèves pour une visite scolaire dans le cadre de la préparation de la visite, aux professeurs d'histoire de l'art et d'archéologie d'universités, aux membres du personnel des musées nationaux et musées à Appellation Musée de France, aux journalistes, aux personnes ayant fait don d'un objet ou document inscrit à l'inventaire du musée.

Conditions exceptionnelles de gratuité : lors de travaux, montage d'expositions, interventions des restaurateurs, pour le spectacle vivant et la programmation culturelle du Musée (Samedis thé chanson par exemple) et lors des grands événements nationaux ou internationaux (Nuit des musées, Journées de l'archéologie, Journées du patrimoine, Journées des métiers d'art, Nuit blanche), lors des expositions mutualisées avec la salle d'exposition temporaire de l'Hôtel Anne-de-Pisseleu.

Tarifs	TOURISME	
	2025/2026	
	Tarif plein	Tarif réduit (11)
Visite individuelle de 1h	3,50 €	3,50 €
Visite individuelle de 1h30	7,00 €	3,50 €
Visite groupe de 1h30 à 2h (12)	65,00 €	
Visite groupe + de 2h (12)	85,00 €	

(11) Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif) : étudiants, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux, familles nombreuses, personne en situation de handicap et son accompagnateur.

(12) Visite groupe : par groupe de plus de 10 personnes et jusqu'à 30 personnes. Au-delà de 30 personnes, il convient de réaliser deux groupes. Il s'agit de visites de ville et de sites patrimoniaux sur le territoire de la CAESE

Gratuité tourisme (sur présentation d'un justificatif) : enfants de moins de 12 ans, membres des associations d'histoire locale de la CAESE, aux publics spécifiques selon les projets menés avec eux, notamment dans le cadre du partenariat avec l'association Cultures du cœur.

Conditions exceptionnelles de gratuité : lors des grands événements nationaux ou internationaux (Nuit des musées, Journées de l'archéologie, Journées du patrimoine, Journées des métiers d'art, Nuit blanche), les rendez-vous aux jardins et tout événement s'inscrivant dans un dispositif national, régional ou départemental ; lors des grands événements spécifiques au territoire faisant l'objet d'une gratuité (foire au cresson, salon de la gastronomie par exemple).

SPORT

Composition familiale	ECOLE DE NATATION	
	Pratiques collectives	
	Tarif trimestriel	
	2025/2026	
0 ou 1 enfant	1,6733%	
2 enfants	1,3945%	
3 enfants	1,1410%	
4 enfants	0,9654%	
5 enfants	0,8367%	
6 enfants	0,7383%	
7 enfants	0,6606%	
8 enfants	0,5977%	
9 enfants	0,5457%	
10 enfants et +	0,5020%	
Plancher	14,19 €	
Plafond	113,52 €	
Hors CAESE	124,87 €	

Tarifs	AQUAPHOBIE	
	Tarif par stage (5 séances de 45 minutes)	
	2025/2026	
Tarif unique	50,00 €	

ACTIVITES AQUATIQUES	
Cour de natation (30 minutes)	
Tarifs	Tarif par séance
	2025/2026
Tarif unique	10,00 €

AQUAGYM 2025 /2026	
Forfait trimestriel	60,00 €

PISCINE			
		Entrée CAESE	Entrée hors CAESE
Tarifs	Tarif par entrée		
	2025/2026	2025/2026	
Adulte (à partir de 16 ans)	2,30 €	3,00 €	
Enfant moins de 8 ans	0,00 €	0,00 €	
Enfant de 8 à 15 ans	1,70 €	2,00 €	
Tarif réduit (13)	1,10 €	2,00 €	

(13) Tarif réduit sur présentation d'un justificatif (familles nombreuses, demandeurs d'emploi).

PISCINE			
		Abonnement CAESE	Abonnement hors CAESE
Tarifs	Tarif par abonnement		
	2025/2026	2025/2026	
Adulte 10 entrées	18,00 €	23,00 €	
Adulte 30 entrées	46,00 €	60,00 €	
Adulte annuel	155,00 €	190,00 €	
Enfant 10 entrées	14,00 €	16,00€	
Enfant 30 entrées	34,00 €	40,00 €	
Enfant annuel	100,00 €	120,00 €	
Diplôme	0,00 €	1,00 €	
Carte magnétique (14)	3,00 €	3,00 €	
Location transat	5,00 €	5,00 €	

(14) Carte magnétique valable un an à compter de la date de délivrance, renouvellement gratuit

AQUAVELO		
Tarifs	Tarif résident	Tarif non résident
	2025/2026	2025/2026
Par séance	12,00 €	12,00 €
Forfait 10 séances	110,00 €	110,00 €

MINI-GOLF Mérévillois		
Tarifs	Entrée CAESE	Entrée hors CAESE
	Tarif par entrée	Tarif par entrée
	2025/2026	2025/2026
Adulte (à partir de 16 ans)	4,00 €	5,00 €
Enfant de 3 à 15 ans	3,00 €	4,00 €
Gratuit enfant (- 3 ans)	0,00 €	0,00 €

DIT que les tarifs résidents s'appliqueront à l'ensemble des agents de la CAESE pour les services :

- Périscolaire matin et soir, et transport associé
- Accueils de loisirs,
- Repas,
- Etudes dirigées,
- Arts plastiques,
- Conservatoire de musique et danse,
- Ecole intercommunale de natation.

PRECISE que les tarifs appliqués sont calculés de la façon suivante :

$$(\text{Revenus du foyer N-2} / 12 \text{ mois}) \times \text{taux d'effort}$$

Les revenus du foyer correspondent à la somme des salaires et assimilés avant abattement (1ère ligne de l'avis d'imposition) et à tous les revenus légalement soumis à l'impôt sur le revenu (salaires, pensions, indemnités, revenus mobiliers et immobiliers, revenus de substitution (RSA, RMA, API, AAH...) du foyer fiscal.

PRECISE que le revenu pris en compte est celui fourni soit par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) par dérogation via la base de données CDAP (CAFPRO) soit par les familles via la transmission de l'avis d'imposition sur le revenu. Les personnes ne souhaitant pas communiquer leur numéro d'allocataire CAF ou leur avis d'impôt sur le revenu N-2 se verront automatiquement appliquer le tarif plafond en fonction de leur lieu d'habitation.

PRECISE que la présence dans le foyer d'un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH ouvre droit au tarif immédiatement inférieur, qu'il fréquente ou non les services de la CAESE.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,



Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...